

**Tableau 6 : Investissements relatifs au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015**

(En millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total sur 5 ans
<b>Nouveaux investissements relatifs au Plan d'action 2010-2015</b>						
Crédit d'impôt pour la solidarité <sup>(1)</sup>	-	75	155	155	155	540
Fonds québécois d'initiatives sociales	17	23	25	25	25	115
<b>Investissements dans le logement</b>						
- Construction de 3 000 logements sociaux <sup>(2)</sup>	166	100	107	103	-	476
- Construction de 340 logements au Nunavik <sup>(3)</sup>	18	19	21	23	24	105
- Aide additionnelle à la réalisation de projets AccèsLogis	7	7	-	-	-	14
- Autres mesures relatives au logement <sup>(4)</sup>	46	-	-	-	-	46
Bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée	5	5	5	5	5	25
Bonification du programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés (SIRA)	4	4	4	2	2	16
<b>Total partiel</b>	<b>263</b>	<b>233</b>	<b>317</b>	<b>313</b>	<b>211</b>	<b>1 337</b>
<b>Investissements relatifs à la reconduction des mesures du Plan d'action 2004-2010</b>						
- Soutien aux enfants	239	243	248	253	258	1 241
- Prime au travail	230	234	239	244	248	1 195
- Supplément à la prime au travail	7	7	7	7	7	35
- Prime au travail adaptée	4	4	4	4	4	20
- Indexation des prestations d'assistance sociale	245	320	408	489	565	2 027
- Exemption partielle des revenus de pension alimentaire <sup>(5)</sup>	14	14	14	14	14	70
- Maintien d'une prestation minimale à l'aide financière de dernier recours	10	10	10	10	10	50
- Gratuité des médicaments	33	34	35	36	36	173
- Rehaussement des seuils d'admissibilité à l'aide juridique	35	37	39	40	42	194
- Fonds pour favoriser le développement des jeunes enfants en situation de pauvreté	40	40	40	40	40	200
- Autres mesures mises en place dans le cadre du Plan d'action 2004-2010 <sup>(6)</sup>	273	39	39	39	39	431
<b>Total partiel</b>	<b>1 131</b>	<b>982</b>	<b>1 083</b>	<b>1 176</b>	<b>1 264</b>	<b>5 636</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 394</b>	<b>1 215</b>	<b>1 400</b>	<b>1 489</b>	<b>1 475</b>	<b>6 973</b>

(1) Correspond au soutien supplémentaire accordé aux ménages à faible revenu par rapport aux crédits antérieurs, soit les ménages dont le revenu disponible est inférieur aux seuils de revenu de la mesure du panier de consommation (MPC).

(2) Comprend la construction de logements annoncée dans les budgets 2008-2009 et 2009-2010 qui seront livrés en 2010-2011 et en 2011-2012.

(3) Inclut les investissements du gouvernement du Québec (99,2 M\$ relatifs aux subventions de fonctionnement accordées à l'égard de ces logements pour 15 ans) et des sommes résiduelles provenant d'un investissement de 91,1 M\$ du gouvernement du Canada.

(4) Programme RénoVillage, Programme adaptation de domicile, programme Supplément au loyer, Programme de réparation d'urgence, programme Logements adaptés pour aînés autonomes et hausse des dépenses pour l'entretien et la rénovation des logements sociaux. Comprend des investissements annoncés lors de budgets antérieurs au budget 2010-2011.

(5) Ne comprend que l'investissement relatif à l'exemption de 100 dollars par famille mise en place dans le cadre du Plan d'action 2004-2010.

(6) Programmes d'aide et d'accompagnement social, crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée, mesures pour favoriser l'épargne chez les ménages à faible revenu, Pacte pour l'emploi et Pacte pour l'emploi *Plus*.